

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE, INTITULÉ LA PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES À MONTRÉAL - RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission de la présidence du conseil a initié des travaux visant à étudier la participation aux élections municipales à Montréal. Le document intitulé [La participation aux élections municipales à Montréal - Rapport et recommandations](#), déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 23 janvier 2023.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission de la présidence du conseil ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des dix-neuf (19) recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Que la Ville de Montréal octroie un budget annuel à Élections Montréal afin de constituer et de maintenir des ressources permanentes pour bonifier son offre de services aux électrices et aux électeurs et pour mettre en œuvre des actions innovantes afin de rejoindre davantage les personnes et les groupes qui votent le moins.	Finances, Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Le comité exécutif partage l'objectif de doter Élections Montréal de ressources adéquates pour assumer ces responsabilités. En ce sens, en 2023, un poste de professionnel exclusivement dédié à la planification des scrutins municipaux a été créé au sein du Service du greffe. De plus, à compter de 2024, ce service se verra octroyer un budget annuel de 300 000 \$ pour assurer un suivi des dossiers électoraux, documenter les questions de participation et planifier des nouveaux projets bien avant l'année d'une élection générale. Il s'agit là d'une avancée très importante permettant de coordonner des efforts qui favoriseront le déploiement d'actions destinées aux groupes qui votent peu. En 2021, Élections Montréal a traduit le manuel d'élection en plusieurs langues et versions accessibles, diffusé plusieurs vidéos de sensibilisation dans les réseaux sociaux, déployé une équipe d'agent-es de relations avec le milieu, etc. En période électorale, il est important qu'Élections Montréal puisse continuer d'adapter et – lorsque cela est nécessaire – bonifier

			ses services.
2	Qu'une analyse post-électorale sur la participation soit réalisée par Élections Montréal à la suite de chaque élection générale.	Grefte	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Montréal produit déjà des bilans exhaustifs au terme de chaque élection générale. Ces bilans contribuent à la transparence du processus électoral. Ils se sont imposés comme une source d'informations utile, crédible et alimentant les connaissances sur les scrutins et la participation. • Élections Montréal poursuivra la réalisation de compte-rendus et d'analyses à la suite de chaque élection générale en accordant une attention particulière à l'évolution de la participation électorale.
3	Que la liste électorale montréalaise soit informatisée.	Grefte	<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts liés à l'informatisation de la liste électorale sont essentiels puisqu'ils contribuent à diversifier et simplifier les services aux électrices et aux électeurs à la modernisation du vote. • Le comité exécutif en fait donc une priorité. • La réalisation d'une analyse du marché a permis d'évaluer les solutions informatiques existantes. Ultimement, la mise en place de solutions informatiques performantes dépendra en grande partie de la disponibilité et l'intérêt des fournisseurs. • L'informatisation de la liste électorale ouvre la voie à la bonification et à la modernisation des services. Actuellement encadré par un projet investi et soutenu par le programme décennal d'immobilisations, l'informatisation de la liste électorale permettra de multiplier les actions futures.

4	<p>Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) afin qu'il soit possible, d'une part, de pouvoir faire son inscription sur la liste électorale en ligne ou d'y apporter des modifications et, d'autre part, de pouvoir s'inscrire à la liste électorale en personne les journées de vote.</p>	Greffe, BRGM	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'inscription sur la liste électorale sont étroitement encadrées par la Loi. Ces modalités sont plus limitées que celles en vigueur dans les scrutins provinciaux et fédéraux. • Pour qu'un changement s'opère et que les modalités d'inscription deviennent plus flexibles, des représentations aux autorités provinciales sont nécessaires. Des représentations ont débuté. Le BRGM appuiera le Service du greffe dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec à cet égard. • La mise en place de nouveaux encadrements entraînera nécessairement un impact technologique. L'expertise informatique interne et externe sera sollicitée et certains développements technologiques pourraient être nécessaires afin de répondre aux besoins montréalais.
5	<p>Que l'offre de service des commissions de révision soit bonifiée afin de faciliter l'inscription sur la liste électorale des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.</p>	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> • La bonification des services liés à la révision de la liste électorale peut avoir des retombées positives. Avec les ressources conséquentes en année électorale, Élections Montréal pourra déployer de nouveaux efforts dans ce sens et notamment diffuser plus largement des informations relatives aux modalités d'inscription sur la liste électorale auprès de personnes vulnérables. • La modification des modalités d'inscription sur la liste électorale (cf. quatrième recommandation) vise notamment à faciliter l'accès aux services offerts par les commissions de révision de la liste électorale.
6	<p>Qu'une liste de lieux de vote potentiels soit constituée en amont et en collaboration avec les organismes communautaires afin de faciliter la participation des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent</p>	Greffe, SDIS	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité exécutif estime pertinent et important que les édifices de la Ville de Montréal puissent être pleinement considérés comme des lieux de scrutin potentiels. Le Service de la

	le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.		<p>concertation des arrondissements, les arrondissements et le Service de la gestion de la planification des immeubles (SGPI) collaboreront étroitement avec Élections Montréal afin de faciliter l'accès aux immeubles de la Ville lors des élections municipales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La recherche et le choix des endroits de vote est une responsabilité relevant d'Élections Montréal. Cette dernière conserve déjà des données sur les endroits susceptibles de pouvoir accueillir les électrices et les électeurs lors de prochains scrutins. L'octroi de ressources à Élections Montréal entre les élections facilite les suivis au niveau des endroits de vote potentiels. ● Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale appuiera le Service du greffe dans l'élaboration d'une liste de lieux de vote mis à jour en collaboration avec les organismes communautaires tout en proposant l'utilisation de l'indice d'équité des milieux de vie pour s'assurer d'une offre dans les territoires cumulant certaines vulnérabilités. ● La pandémie de la COVID-19 a démontré que la disponibilité de lieux servant à l'élection peut devenir très limitée. Ainsi, des actions visant à consolider et élargir la liste des lieux du scrutin potentiels constituent une stratégie positive.
7	Qu'un projet pilote soit mis en place afin d'offrir des bureaux de vote, notamment dans des établissements d'enseignement postsecondaires et dans les locaux d'organismes communautaires ou de refuges, destinés aux personnes qui les fréquentent, et ce, afin de lever les freins à la participation et limiter les obstacles.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est pertinent que des bureaux de vote soient installés dans des lieux fréquentés par des personnes qui votent dans une faible proportion ou qui font face à des défis en matière de participation. L'installation de bureaux de vote accueillant des électrices et des électeurs provenant de différents districts engendre toutefois des complexités compte tenu des encadrements actuels de la Loi. La mise en place d'un projet pilote éventuel devra préférablement inclure la possibilité d'utiliser de nouveaux procédés. Des ressources adéquates devront être prévues dans l'implantation d'une modalité misant

			<p>sur l'universalité des bureaux de vote et une opérationnalisation plus flexible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il reviendra à Élections Montréal d'évaluer quels sont les endroits les plus achalandés qui doivent être visés par ce type de bureaux de vote. La planification plusieurs mois avant un scrutin et des ressources conséquentes seront requises dans l'implantation d'un tel projet pilote. ● La mise en œuvre de modalités de vote où la technologie occupe une place importante exigera l'acquisition et le maintien des actifs informationnels. Des ressources informatiques seront donc aussi à prévoir dans ce volet. ● Le BRGM appuiera le Service du greffe dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec à cet égard.
8	De poursuivre les efforts afin d'assurer une plus grande présence des bureaux de vote dans des résidences pour personnes âgées.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> ● Élections Montréal nous indique que plusieurs bureaux de vote ont été installés dans des résidences pour personnes âgées en 2021. Ce type de mesure est très positif et pourra se poursuivre de manière à ce que des personnes qui ont des limitations puissent en bénéficier.
9	Qu'une seconde journée de vote par anticipation soit ajoutée au calendrier électoral le lundi précédant le scrutin.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> ● Une proportion grandissante de Montréalaises et Montréalais exercent leur droit de vote avant la journée officielle du scrutin. Le comité exécutif juge que les actions visant à offrir différentes occasions de voter sont pertinentes. ● Élections Montréal étudie différents scénarios afin de maintenir une offre appréciable en matière de vote anticipé.
10	Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) afin que le vote par correspondance puisse être offert à la fois pour des motifs de santé ou	Greffe, BRGM	<ul style="list-style-type: none"> ● Les données de l'élection de 2021 démontrent la pertinence d'offrir des services à distance mais aussi de faire en sorte que ces services et les encadrements du vote soient adaptés aux clientèles vulnérables. Le comité exécutif encourage toute

	des limitations fonctionnelles et pour les personnes proches aidantes.		<p>réflexion menant à la mise en oeuvre de modalités qui faciliteront l'accompagnement de votants susceptibles d'avoir besoin d'assistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le BRGM appuiera le Service du greffe dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec à cet égard.
11	Qu'une analyse de faisabilité soit réalisée quant à la mise en place du vote numérique à Montréal.	Greffe, STI	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est de plus en plus nécessaire qu'une modernisation s'opère afin de faciliter la tenue des élections et l'exercice du droit de vote. ● La modernisation des pratiques électorales montréalaises passe prioritairement par une utilisation des solutions informatiques pour accéder et gérer la liste électorale ● Il est toutefois pertinent que la Ville porte une attention particulière aux différentes initiatives en matière de vote électronique. ● L'analyse de l'utilisation de nouvelles technologies est pertinente alors que le recours à ces technologies a été strictement encadré ces dernières décennies et que des municipalités ont manifesté leur intérêt de prendre part à un projet pilote sur le vote par internet en 2025. Le comité exécutif est d'avis que l'examen de nouvelles solutions sécuritaires et facilitant le vote méritent pleinement d'être fait. ● Les services concernés sont invités à collaborer avec le Service du greffe dans ce dossier complexe.
12	Que la Ville de Montréal se donne les moyens de mieux faire connaître les fonctions des personnes élues, les champs de compétences de la Ville, ses réalisations et leurs impacts sur le quotidien des Montréalaises et des Montréalais et que ces informations soient diffusées en collaboration avec les milieux	Greffe, SDIS	<ul style="list-style-type: none"> ● Le comité exécutif reconnaît l'importance, pour les citoyennes et citoyens montréalais, de connaître davantage les impacts des réalisations de la Ville de Montréal sur leur quotidien et invite les différents services jouant un rôle en démocratie participative à collaborer avec Élections Montréal en ce sens.

	communautaires et associatifs.		<ul style="list-style-type: none"> Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale appuiera le Service du greffe en diffusant ces informations auprès des milieux communautaires et associatifs, notamment par le biais du Comité de suivi de la Politique montréalaise pour l'action communautaire. Le Service utilisera aussi son infolettre destiné à son écosystème communautaire.
13	Qu'un comité citoyen soit créé afin de contribuer aux campagnes d'information sur les élections municipales.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> La consultation de groupes citoyens sur des modèles de différentes communications peut contribuer au succès des campagnes d'information répondant aux divers besoins. Le recours aux organisations et plateformes existantes pourra faciliter la conduite de consultations. Il reviendra à Élections Montréal de décider de la mise en place de ces activités. La diffusion d'information pendant la période électorale étant complexe et, en grande partie, régie par des encadrements provinciaux.
14	Qu'un résumé des programmes et des profils des personnes candidates, fourni par celles-ci, soit disponible sur le site web d'Élections Montréal.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> D'un point de vue opérationnel, Élections Montréal nous indique qu'il est possible de diffuser le résumé des programmes et propositions des personnes candidates lors d'une élection. L'établissement de certains encadrements provenant des autorités provinciales sera toutefois nécessaire afin d'assurer la réalisation et la pleine conformité du projet. Le BRGM appuiera le Service du greffe dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec à cet égard.
15	Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) afin de permettre que les photos des personnes candidates puissent apparaître sur les bulletins de vote.	Greffe, BRGM	<ul style="list-style-type: none"> L'ajout de photos de toutes les personnes candidates sur les bulletins de vote est une mesure pouvant faciliter le vote. Ainsi, des représentations sont faites afin de permettre au président d'élection de la Ville de Montréal d'offrir des bulletins de vote où figurent la photo des personnes candidates. Il reviendra à

			<p>Élections Montréal d'établir les modalités entourant les photos demandées à ces dernières.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BRGM appuiera le Service du greffe dans ses représentations auprès du Gouvernement du Québec à cet égard.
16	Que des simulations de vote pour les jeunes soient réalisées dans le plus grand nombre d'endroits de vote possibles lors de l'élection générale.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Une telle mesure nommée, "le petit bureau de vote" a accueilli plusieurs enfants en 2017. Le retour de cette activité en personne, suspendue en raison de la pandémie de la COVID-19, dans un grand nombre d'endroits de vote en 2025, est possible et sera examinée. Avec les ressources adéquates, Élections Montréal nous indique que cette activité pourra s'arrimer plus étroitement avec d'autres initiatives réalisées dans les écoles.
17	Que des recueils d'outils pédagogiques soient développés par Élections Montréal à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, des personnes nouvellement arrivées et qu'ils soient diffusés dans les écoles et auprès du personnel enseignant, de même qu'auprès d'organismes communautaires.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Certains outils pédagogiques sur le vote sont déjà développés par des intervenants externes à la Ville de Montréal. En fonction des ressources disponibles, Élections Montréal pourra toutefois établir une stratégie adéquate afin de faire en sorte que les jeunes et les membres de différents organismes communautaires soient davantage sensibilisés à la réalité du vote montréalais. Des partenariats avec des intervenants établis dans le milieu peuvent être considérés.
18	Que la Ville de Montréal propose des actions culturellement sécurisantes destinées aux Autochtones pour favoriser leur participation aux élections municipales.	Greffe, BRGM	<ul style="list-style-type: none"> Le comité exécutif est en accord avec cette mesure et invite le BRGM (Commissaire aux relations avec les peuples autochtones) à collaborer avec les communautés autochtones et Élections Montréal en ce sens.
19	Que la Ville de Montréal mette en place une journée de sensibilisation le 15 septembre, dans le cadre de la journée internationale de la démocratie, et qu'une diversité d'activités soit offerte pour l'occasion.	Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Le comité exécutif est en accord avec cette mesure et invite les différents services jouant un rôle en démocratie participative à collaborer avec le Service du greffe (Présidence du conseil) en ce sens. Le comité exécutif salue l'organisation d'événements liés à

			<p>cette journée importante.</p> <ul style="list-style-type: none">• Élections Montréal participera activement aux activités entourant la Journée internationale de la démocratie, notamment à l'approche d'un scrutin municipal.
--	--	--	---